



LES LIVRETS SUR L'EAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

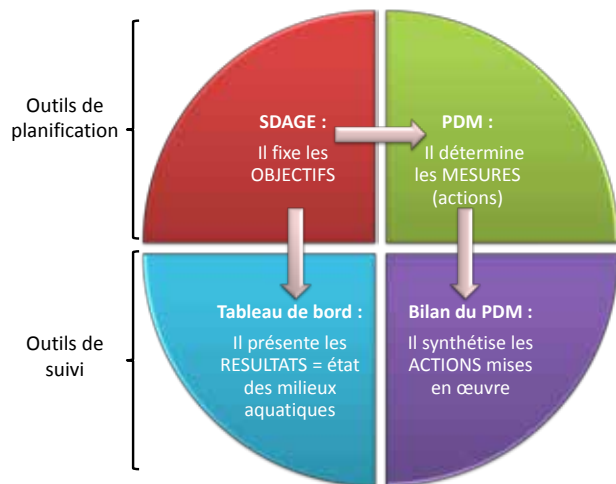
Credit photo : J.P. LEFEBVRE - AEAP

Vers le bon état des eaux : actions et résultats

Principaux résultats du bilan intermédiaire 2012 du Programme de Mesures 2010-2015 et du tableau de bord 2013 du SDAGE

SDAGE ET PDM 2010-2015, DEUX OUTILS DE PLANIFICATION

Documents clés de la mise en oeuvre de la DCE



Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** définit les grandes orientations pour la gestion équilibrée de la ressource en eau et fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les SDAGE étaient initialement les documents de planification issus de la loi sur l'eau de 1992.

DEFINITION

L'**état écologique** évalue la structure et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques des eaux de surface. Il est basé sur des critères biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques. Il se décompose en 5 classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

Le SDAGE Artois-Picardie 2010-2015, adopté en 2009, s'est fixé comme objectif d'atteindre d'ici 2015 le **bon état écologique** pour **50% des masses d'eau de surface** (cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières et eaux de transition).

Le Programme de Mesures (PDM), document d'accompagnement du SDAGE depuis la DCE, fait état depuis 2009 d'un peu moins de 2 000 mesures visant des types d'actions dans les masses d'eau où il faut atteindre ou maintenir un bon état écologique. Les mesures se décomposent en :

- **mesures de bases** applicables au niveau national : elles résultent de l'application de la réglementation existante,
- **mesures complémentaires** applicables à l'ensemble du bassin Artois-Picardie : elles sont jugées nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE en plus des mesures de base.

Elles se déclinent au fil de la mise en œuvre en une ou plusieurs actions opérationnelles successives (régaliennes, administratives, études, travaux). Le coût prévisionnel du PDM 2010-2015 est estimé à 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

LE SUIVI DU SDAGE ET DU PDM 2010-2015

40% D'AVANCEMENT DU PDM À TIERS PARCOURS

Le **bilan intermédiaire du programme de mesures** fait un point en 2012 sur la mise en œuvre des mesures. Il porte sur l'état d'avancement des mesures arrêtées au 31 décembre 2011.

Le **tableau de bord du SDAGE** est destiné à évaluer l'impact sur les milieux aquatiques de la mise en œuvre du SDAGE. Il est actualisé tous les 3 ans. Le tableau de bord du bassin Artois-Picardie est composé d'indicateurs nationaux et d'indicateurs « bassin », caractérisant les **pressions** exercées par les activités humaines sur l'environnement, les **actions** mises en œuvre et l'**état** de l'environnement. Le tableau de bord le plus récent a été approuvé en 2013.

Le **bilan intermédiaire du PDM 2012** et le **tableau de bord du SDAGE 2013** permettent d'avoir un aperçu de l'avancement du SDAGE 2010-2015, de se rendre compte des actions menées et de leurs effets sur l'environnement.

Le présent livret présente un bilan actions – résultats basé sur le bilan intermédiaire 2012 et le tableau de bord 2013 pour les 5 thèmes suivants :

- Assainissement domestique,
- Pollutions diffuses,
- Industries,
- Milieux aquatiques,
- Ressources en eau.

A noter : les mesures du PDM n'étaient pas toutes achevées au moment du bilan intermédiaire 2012 et du tableau de bord 2013 ; il peut y avoir un délai entre l'achèvement des travaux et l'impact positif constaté sur la qualité des milieux aquatiques.

Le SDAGE, le PDM, le bilan intermédiaire du PDM et le tableau de bord du SDAGE peuvent être consultés dans leur intégralité sur la rubrique « Politique de l'eau » du site internet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : <http://www.eau-artois-picardie.fr/>

DEFINITIONS

Une **masse d'eau** est une portion homogène de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière. C'est une unité d'évaluation de la politique de l'eau et de rapportage à la Commission Européenne.

Une **pression** est l'estimation des impacts des activités humaines sur les milieux aquatiques. Il peut s'agir de rejets, de prélèvements d'eau,...

ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : ACTIONS

QUELQUES CHIFFRES

74 % du coût prévisionnel total du PDM 2010-2015

Population du bassin Artois-Picardie :

- 4,7 millions d'habitants environ
- 2 483 communes
- un peu plus de 500 agglomérations d'assainissement

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM

Amélioration des réseaux de collecte :

- 392 sur les 351 agglomérations prévues (soit 112%)

Mise en place de l'autosurveillance :

- 51 sur les 151 agglomérations prévues (soit 34%)

Création d'un réseau d'assainissement collectif :

- 13 nouvelles agglomérations équipées

Reconstruction de stations ou mise en place du traitement en phosphore :

- 7 sur les 8 agglomérations prévues (soit 87,5%)

693 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS FIN 2011 SOIT 36% DU COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL DU THÈME

Les mesures relatives à l'assainissement domestique comprennent l'assainissement collectif, la collecte des eaux usées et l'assainissement non collectif (ANC).

Le principal objectif visé par ces mesures est de réduire les rejets en matières organiques (MO), azote (N), phosphore (P) et micropolluants dans les cours d'eau.

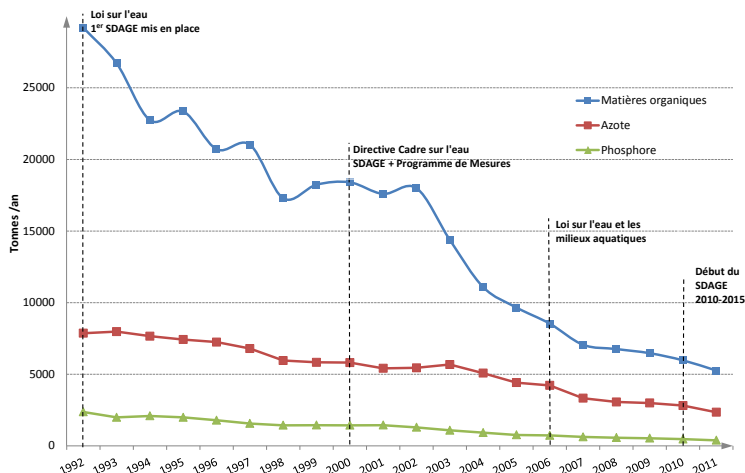
Les principaux travaux réalisés concernent l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement et la mise en conformité des stations d'épuration vis-à-vis de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (Directive ERU).

La mise aux normes de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille, station la plus importante du bassin avec une capacité de traitement de 620 000 équivalents habitants, a été le chantier le plus important en termes d'enjeux et d'engagements financiers : 25% des coûts engagés concernent ces travaux.

ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE : RÉSULTATS

POLLUTION DOMESTIQUE EN BAISSÉ

Evolution des pollutions domestiques rejetées



Le nombre d'agglomérations d'assainissement (> 2 000 EH) en non-conformité vis-à-vis de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines au moment de la rédaction du PDM est passé de 28 à 13 en 3 ans.

Les actions menées ont permis une diminution significative des rejets domestiques en atteignant notamment un niveau de traitement optimum des matières organiques (taux d'élimination supérieur à 90%) et en améliorant les traitements d'élimination de l'azote et du phosphore.

A SUIVRE

De 2013 à 2015, le rythme d'avancement sur les investissements de cette thématique sera maintenu grâce au X^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 2013-2018 avec une priorité donnée à l'amélioration de la collecte et la gestion du temps de pluie sur les réseaux d'assainissement et à la mise en conformité des ouvrages.

POLLUTIONS DIFFUSES : ACTIONS

QUELQUES CHIFFRES

19% du coût prévisionnel total du PDM 2010-2015

Zones Vulnérables au titre de la Directive « Nitrate » :

- 89,4% de la surface du bassin (zonage 2008)
- 87,6% de la surface du bassin (zonage 2012)

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM

Amélioration des bâtiments d'élevage :

- 132 installations concernées

Programme Eau et Agriculture de l'Agence de l'Eau

- Plus de 16 500 ha de la surface agricole utile (SAU) concernés

Charte « vers le zéro phyto » d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

- 65 communes signataires fin 2011

**203 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS FIN 2011
SOIT 50% DU COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL DU THÈME**

Les mesures relatives aux pollutions diffuses concernent :

- les pressions d'origine agricole,
- les pressions des collectivités avec l'usage des herbicides de synthèse.

Ces mesures visent aussi bien l'amélioration de la qualité des cours d'eau que celle des nappes souterraines.

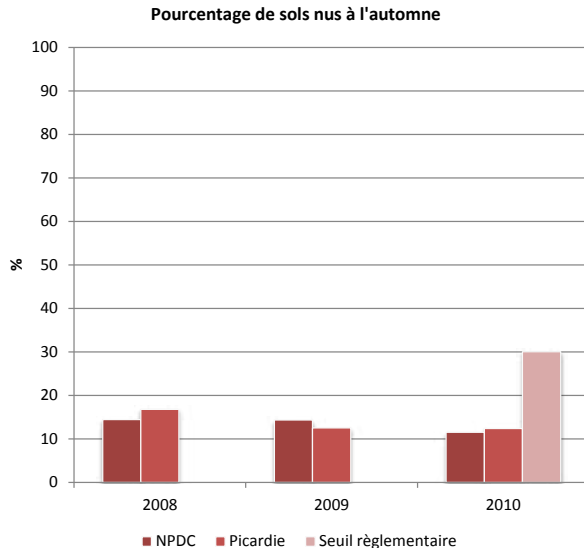
Les mesures agro-environnementales nationales (MAE) existantes n'ayant pas rencontré l'adhésion souhaitée auprès des agriculteurs du bassin Artois-Picardie, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la profession agricole ont élaboré en concertation un régime d'aides spécifiques en complément intitulé « Programme Eau et Agriculture ».

Les principales mesures complémentaires réalisées concernent la mise en place de techniques alternatives aux herbicides de synthèse et la création et l'entretien de haies. Des actions sont aussi réalisées pour améliorer les bâtiments d'élevage et lutter contre l'érosion en gérant mieux les sols agricoles.

POLLUTIONS DIFFUSES : RÉSULTATS

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA BAISSÉ DES SURFACES NUES EN PERIODE HIVERNALE

SNH/SAU par type d'exploitation



Source : Observatoire des pratiques agricoles 2008-2012 du bassin Artois-Picardie

Les Surfaces Nues en période Hivernale (SNH) sont propices au lessivage des nitrates vers les cours d'eau et les eaux souterraines, ainsi qu'à l'érosion des sols.

Le 4^{ème} programme d'actions de la directive Nitrate impose des objectifs de couverture végétale :

- 80% de la Surface Agricole Utile (SAU) en 2010 (soit un ratio SNH/SAU inférieur à 20%),
- 90% de la SAU en 2011 (soit un ratio SNH/SAU inférieur à 10%),
- 100% de la SAU à partir de 2012 (soit un ratio SNH/SAU de 0).

Les données de l'observatoire des pratiques agricoles montrent que la réglementation sur la couverture des sols à l'automne est respectée.

A noter que les résultats sur 3 ans donnent un assez bon ordre de grandeur de la situation régionale, mais ne sont pas suffisants pour indiquer une réelle évolution des pratiques.

A SUIVRE

Depuis 2012, les surfaces agricoles ne doivent plus être laissées nues en zones vulnérables.

Le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté un nouveau zonage le 28 décembre 2012 pour la période 2013-2016. Suite à un contentieux européen, ce zonage est en cours de modification. Le 5^{ème} programme d'actions de la Directive Nitrate comporte des mesures nationales mises en place en 2013 et des mesures régionales en cours d'élaboration.

REJETS INDUSTRIELS : ACTIONS

QUELQUES CHIFFRES

9% du coût prévisionnel total du PDM 2010-2015

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM

Réduction des émissions :

- 40 sur les 65 sites industriels prévus (soit 62%)

Mesures d'économie d'eau :

- 2 sur les 6 sites industriels prévus (soit 33%)

Réduction et/ou suppression des rejets de substances dangereuses :

- 10 sur les 30 sites industriels prévus (soit 63%)

Plan Micropolluants :

- 203 entreprises ont décidé de réaliser des analyses fin 2011
- 48 entreprises ont terminé et établi un rapport de synthèse fin 2011

90 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS FIN 2011
SOIT 52% DU COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL DU THÈME

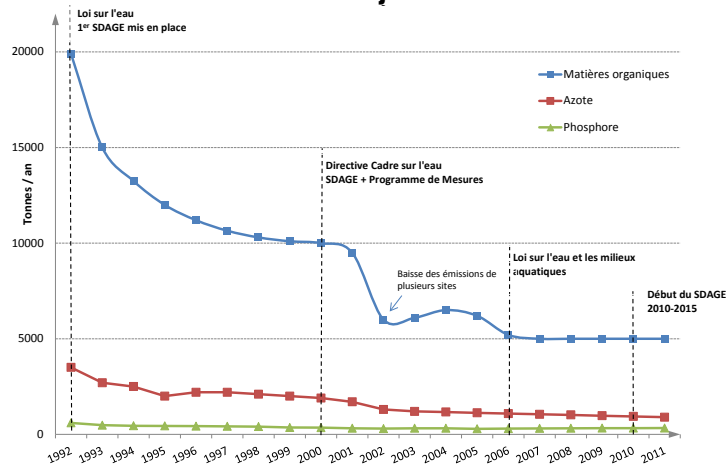
Les actions visent principalement des mesures de réduction des émissions polluantes, de réduction et/ou de suppression des rejets de substances dangereuses, d'économie d'eau ainsi que des mesures de prévention des pollutions accidentelles.

30 % des coûts concernent les travaux de réduction des émissions de l'entreprise Tioxide.

REJETS INDUSTRIELS : RÉSULTATS

REJETS INDUSTRIELS EN BAISSE ET ÉCONOMIE D'EAU EN HAUSSE

Evolution des rejets industriels

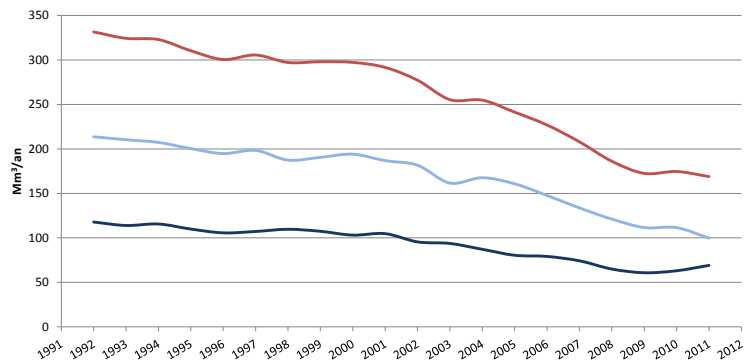


En l'espace de 20 ans, les rejets industriels ont baissé significativement pour les matières organiques et l'azote grâce aux efforts réalisés sur les performances des systèmes de traitement, mais aussi par la fermeture d'industries très polluantes. Il est désormais difficile de diminuer encore significativement les rejets industriels.

A SUIVRE

Les résultats des campagnes de mesures sur les rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) précisent les actions à mettre en œuvre pour 2013-2015.

Evolution des prélèvements industriels en eau



Les prélèvements pour l'industrie ont particulièrement baissé dans les 15 dernières années. Cette diminution significative s'explique à la fois par les économies d'eau réalisées grâce à la mise en place de nouveaux procédés économes, mais aussi par la fermeture d'industries très consommatrices en eau.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES : ACTIONS

QUELQUES CHIFFRES

4% du coût prévisionnel total du PDM 2010-2015

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM

Equipements et effacement de seuils :

- 10 ouvrages engagés, 3 ouvrages terminés sur 35 prévus

Superficie restaurée :

- 2 549 ha d'annexes alluviales

Cours d'eau restaurés :

- 440 km de cours d'eau

Entretien et aménagements écologiques :

- 2 069 km de cours d'eau

Plan anguille :

- 2 opérations de repeuplement pour 2010 et 2011

45 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS FIN 2011 SOIT 59% DU COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL DU THÈME

L'objectif de ces mesures est de conserver et de restaurer les conditions hydromorphologiques des cours d'eau et des milieux humides associés favorisant la présence d'habitats indispensables à la faune et à la flore, pour assurer un bon état écologique.

Cela inclut la restauration des berges, du lit mineur et des annexes alluviales, la revégétalisation des berges, l'équipement ou l'effacement de seuils, et l'entretien léger et aménagements écologiques.

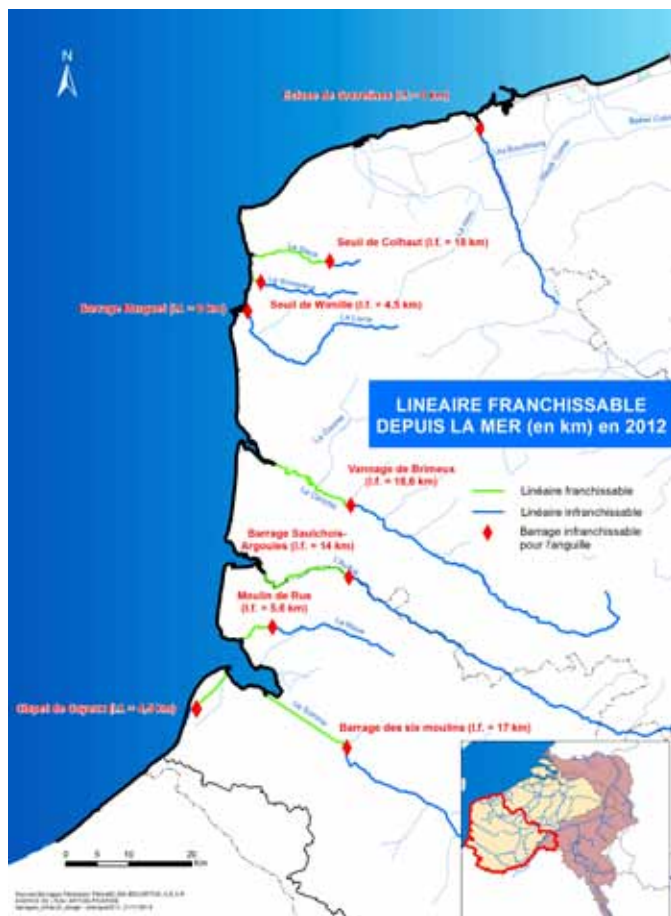
Près de 59% des coûts prévisionnels initialement prévus sont déjà engagés, et au-delà sur certains territoires : la complexité technique des travaux rend difficile le chiffrage des coûts prévisionnels, d'autant plus que les diagnostics territoriaux des plans de gestion des cours d'eau n'existaient pas au moment de l'élaboration du PDM.

RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES : RÉSULTATS

ZOOM SUR LES TRAVAUX EN COURS POUR AMÉLIORER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

L'accessibilité des cours d'eau aux poissons migrateurs est limitée par la présence d'ouvrages infranchissables, certains très proches de l'embouchure des fleuves. Le PDM cible les cours d'eau grands migrants et ceux dont la qualité dépend de la mesure « équipement et effacement des seuils ». Des études sont en cours pour tous les ouvrages bloquant l'accès depuis la mer, afin de proposer des solutions de gestion et d'aménagement.

Entre 2009 et 2011 : 1 ouvrage a été rendu franchissable sur la Canche, 2 sur la Ternoise et 6 sur l'Authie. Des travaux pour l'effacement ou l'aménagement de 12 ouvrages sur l'Authie sont engagés en 2012.



A SUIVRE

Pour la majorité des masses d'eau de surface, l'hydromorphologie est un facteur de risque de non-atteinte du bon état écologique.

Les mesures de restauration hydromorphologiques font face à des freins liés à la complexité technique des travaux à réaliser, à des difficultés juridiques liées à l'intervention sur une propriété privée, à la longueur des procédures administratives, à la difficulté de trouver des porteurs de projets et au financement de ces travaux.

RESSOURCES EN EAU : ACTIONS

QUELQUES CHIFFRES

1% du coût prévisionnel total du PDM 2010-2015

Eau potable produite à plus de 90% à partir d'eau souterraine

18 masses d'eau souterraine dans le bassin Artois-Picardie

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM

Coûts engagés pour une meilleure connaissance des eaux souterraines (non chiffrés dans le PDM) :

- 5 millions d'euros engagés fin 2011

31 MILLIONS D'EUROS ENGAGÉS FIN 2011 SOIT 161% DU COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL DU THÈME

L'eau potable en Artois-Picardie est produite très majoritairement à partir d'eau souterraine. Les mesures visent :

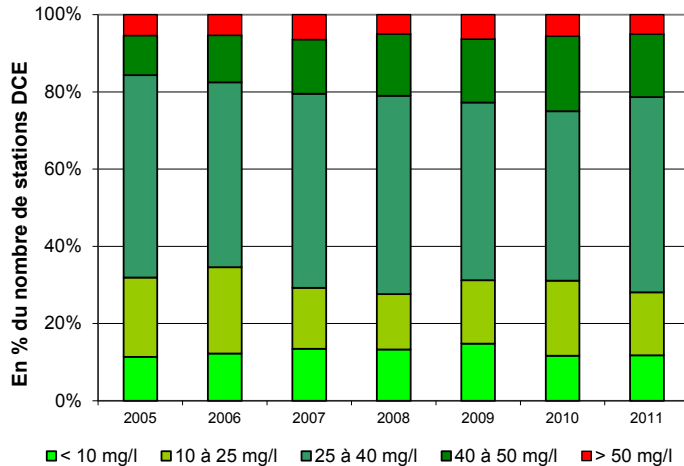
- la réalisation des travaux prescrits par la DUP sur les captages,
- la correction des teneurs naturelles excessives en minéraux (par exemple : carbonates, fer, nickel, manganèse),
- l'amélioration de la connaissance sur la gestion quantitative de la ressource.

L'évolution des besoins en unités de traitement de l'eau potable, la réévaluation de certains montants et la nécessité de mieux connaître les eaux souterraines ont mené à un engagement supérieur à celui prévu initialement dans le PDM 2010-2015. Les engagements se poursuivront pendant la suite du PDM 2010-2015.

RESSOURCES EN EAU : RÉSULTATS

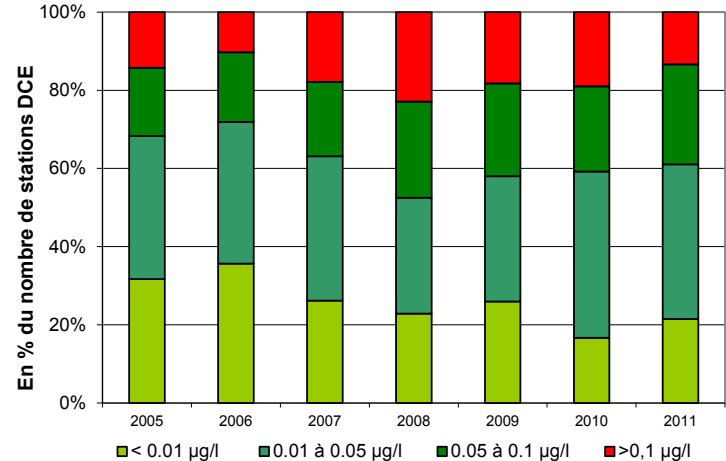
QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES QUI RESTE RELATIVEMENT MOYENNE

Evolution des teneurs en nitrates
dans les eaux souterraines



Pour les nitrates, moins d'un tiers des stations se situe dans les deux meilleures classes (concentration inférieure à 25 mg/l). En revanche, le taux de stations présentant des concentrations supérieures à la norme de qualité de 50 mg/l reste relativement limité (5 à 10%).

Evolution des teneurs en phytosanitaires
dans les eaux souterraines



Pour les phytosanitaires, dans 20% des stations, les substances ne sont pas quantifiées (concentrations négligeables, proche de zéro). Le taux de stations ayant des teneurs supérieures au seuil de 0,1µg/l pour les produits phytosanitaires est plus élevé (10 à plus de 15 %).

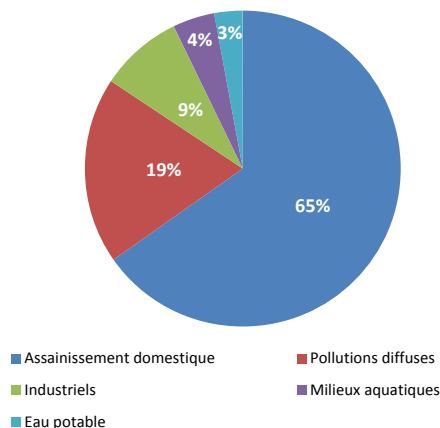
A SUIVRE

Les vitesses de transfert au sein des eaux souterraines étant très lentes, la qualité des eaux souterraines ne s'améliore pas pour le moment. L'impact des mesures mises en place sur la qualité de l'eau ne peut donc pas être évalué immédiatement.

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM 2012 ET ÉTAT ÉCOLOGIQUE

BILAN INTERMÉDIAIRE DU PDM 2010-2015 : 40% DU COÛT GLOBAL ENGAGÉ

Répartition thématique du montant global engagé

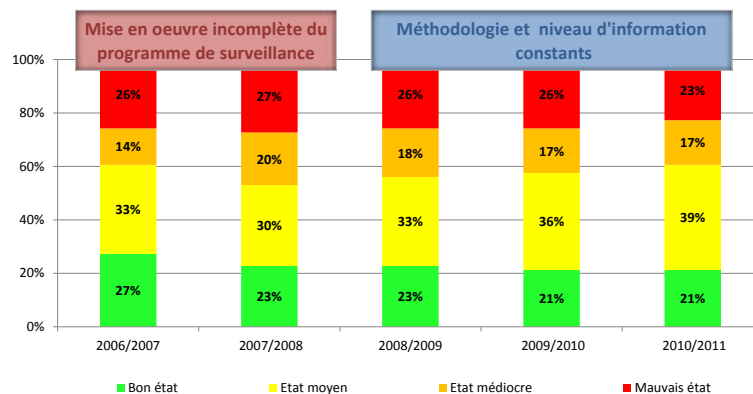


Au tiers de la mise en œuvre du SDAGE 2010-2015, 40% des 2,6 milliards d'euros de coûts ciblés étaient engagés, soit environ 250 euros / habitant. La répartition thématique du montant engagé est conforme aux prévisions du programme de mesures.

Dans le contexte économique actuel et au vu de la difficulté à établir un Programme de Mesures jusqu'à 8 ans à l'avance, l'avancement du Programme de Mesures 2010-2015 est très satisfaisant.

L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU TEND À S'AMÉLIORER

Evolution de l'état écologique des masses d'eau



Le nombre de cours d'eau en classe d'état « moyen » tend à augmenter légèrement au détriment des classes « médiocre » et « mauvaise » : il semblerait dès lors que les actions engagées jusqu'à présent ont permis d'améliorer l'état des cours d'eau les plus dégradés.

Cependant, les effets de seuil sont très importants et seules 21% des masses d'eau « cours d'eau » sont en bon état fin 2011, alors que l'objectif est de 50% en 2015.

INCERTITUDES SUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS 2015

Le bilan intermédiaire 2012 a identifié des difficultés de mise en œuvre du PDM. Le X^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 2013-2018 a pris en compte ces difficultés dans le choix des priorités et des financements à mettre en place. Cela devrait faciliter la mise en place du PDM pour la période 2013-2015.

Une incertitude demeure quant au temps de réponse en terme d'amélioration des milieux suite aux mesures mises en place : les masses d'eau pourraient ne pas atteindre le bon état dans les délais malgré la mise en place des mesures.

VERS LE SDAGE 2016-2021

La révision du SDAGE et l'élaboration du programme de mesures 2016-2021 sont dès à présent en préparation :

- les enjeux du bassin ont fait l'objet d'une consultation du public du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013,
- l'état des lieux 2013 a été approuvé : il a permis d'identifier les masses d'eau à risque de non-atteinte des objectifs et les pressions associées,
- le SDAGE 2016-2021 et son programme de mesures seront soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015,
- le SDAGE et le PDM 2016-2021 devront être mis à jour et publiés au journal officiel avant le 22 décembre 2015.

Les objectifs à atteindre pour les masses d'eau sont susceptibles d'être réévalués dans le SDAGE 2016-2021.

A SUIVRE

En cas de non-atteinte des objectifs fixés, la France est susceptible d'être condamnée par la cour de justice de l'Union européenne. Une condamnation se traduit le plus souvent par des sanctions financières élevées. Il faut alors prouver que les mesures prévues ont été mises en œuvre mais qu'elles n'ont pas encore eu l'effet escompté.



Crédit photo : Fotolia


AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE
www.eau-artois-picardie.fr

**AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE**

Centre Tertiaire de l'Arsenal
200, rue Marceline - BP 80818
59508 DOUAI Cedex

Tél : 03 27 99 90 00
Fax : 03 27 99 90 15

**MISSION MER
DU NORD**

Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline - BP 80818
59508 DOUAI Cedex

Tél : 03 27 99 90 76
Fax : 03 27 99 90 15

MISSION LITTORAL

Centre Directionnel
56, rue Ferdinand Buisson
BP 217
62203 BOULOGNE SUR MER Cedex

Tél : 03 21 30 95 75
Fax : 03 21 30 95 80

MISSION PICARDIE

64 bis, rue du Vivier
CS 91160
80011 AMIENS
Cedex 01

Tél : 03 22 91 94 88
Fax : 03 22 91 99 59